**Sorbonne Université – Centre d’histoire du XIXe siècle**

**Séminaire *Acteurs, pratiques et représentations de la sécurité, XIXe-XXIe siècles***

**Faire la police des militaires, de la Guerre de Cent Ans à nos jours**

***Les gendarmes, instruments de la loi aux armées***

Séance du 12 mars 2024 – Professeur émérite Jean-Noël Luc – jnoel.luc@gmail.com

**Introduction : La prévôté, un objet historique longtemps non identifié**

**Au commencement était la police des gens de guerre**

**Des soldats oubliés par l’histoire militaire et négligés par la mémoire de la gendarmerie**

**Un objet de recherche du chantier de la Sorbonne**

**I – De la police de l’armée royale à celle des soldats de la Troisième République**

**A-Les « juges bottés » aux armées**

**B-La Gendarmerie nationale, une force chargée de fournir, « *en temps de guerre, des détachements destinés au maintien de l’ordre et de la police dans les camps et les cantonnements* » en plus de ses missions quotidiennes** (loi du 28 germinal an VI -17 avril 1798)

**C-« *Deux cents hommes de cavalerie de plus ou de moins ne sont rien. Deux cents gendarmes***

 ***de plus assurent la tranquillité de l’armée et le bon ordre* »** (Napoléon Ier) – CIT A

**D-Les prévôtés au XIXe siècle, de la Morée (1828-1833) à la Chine (1900-1901)** – CIT B

**II – Zoom sur quelques théâtres d’opérations**

**A-« *Maintenir les hommes sur la ligne de feu et forcer au besoin leur obéissance* »**(septembre 1914) **: les prévôtaux pendant la Grande Guerre** - CIT C

**B-Les prévôtés en 1939-1940 et dans la France libre**

**C-Les prévôtés des OPEX**

**III – Le gendarme prévôtal, enquêteur, magistrat et agent pénitentiaire**

**A-« *La poursuite et l’arrestation des coupables*** » (décret de 1854

**B-La justice prévôtale,** **une juridiction d’exception « *appelée à venir en aide aux conseils de guerre* »** (instruction de 1911 sur le service de la gendarmerie aux armées)

**C-La prison prévôtale, une oubliée de l’histoire**

**IV- Protéger les « *habitants du pays contre le pillage et toute autre forme de violence* »** (ordonnance de 1822) **: un prélude à la doctrine *Gagner les cœurs et les esprits ?***

**A-« *On ne peut attaquer avec succès toutes les causes du brigandage […] qu’en réprimant sévèrement les actes irréguliers de l’armée* »** (général Thouvenot, Guerre d’Espagne1811)-CIT D - E

**B-Faire accepter la présence française en défendant « *la population indigène… quand elle-même devient victime d’un délit ou d’une erreur*»** (un officier de gendarmerie en Algérie, 1853)

**C-Prévenir des « *faits […] exploités utilement par l’ennemi* »** (un prévôtal, Indochine, 1952) – CIT F - G

**V – Les limites de l’action des prévôtés**

**A-Des effectifs très insuffisants**

**B-Des prévôtaux médiocres ou faillibles**

**C-L’ hostilité des autres soldats** - CIT H

**VI – L’homme derrière l’uniforme**

**A-Le policier implacable**

**B-Le « soldat de la loi » français fier de sa mission** - CIT I

**C-Le lieutenant Forestier : un pandore républicain à l’armée**

**D-Le capitaine Jules Allard pendant la Grande Guerre : un gendarme consciencieux et commotionné par le spectacle de la violence et de la souffrance** – CIT J

\*Un acteur-témoin sidéré

\*Un gendarme conscient de son devoir

\*Un individu épuisé

\*Un homme miné par la « *tristesse* »

**Conclusion – Questions de méthode : quelques réflexions sur l’histoire de l’organisation, des pratiques et des personnels d’une institution militaire particulière**

\*Un élargissement du champ de l’histoire militaire

\*L’histoire institutionnelle, un préalable toujours utile

\*Les non-dits de l’ego-histoire : une piste à explorer

\*Au-delà des textes et des images, les pratiques et leurs limites

\*Un détour par les interactions avec d’autres services de police, civils ou militaires

\*Toujours « [*flairer*] *la chair humaine* » quand le sujet et les sources le permettent

**Citations**

**A - Le point de vue de l’Empereur (lettre du 26 juin 1812 au maréchal Berthier, major général de la Grande armée, à Kovno, 26 juin 1812)**

« Mon Cousin, vous me rendez compte qu'il y a 520 gendarmes à l'armée. Ce nombre est suffisant, mais il est mal distribué [...]. Un gendarme n'est pas un homme à cheval ; c'est un agent qui doit être placé dans chaque poste, parce que ce service est le plus important, qui doit être chargé de la police sur les derrières de l'armée et ne doit être employé ni en sauvegarde, ni pour des escortes, ni pour garder aucune espèce de bagage. [...] Je ne verrai pas d'inconvénient à autoriser chaque général et chaque individu qui a droit de faire escorter ses bagages à lever pour ce service un certain nombre de Polonais. En attendant, prenez de la cavalerie : **2 ou 300 hommes de cavalerie de plus ou de moins ne sont rien ; 200 gendarmes de plus assurent la tranquillité de l’armée et le bon ordre** ».

**B - Ordonnance du 3 mai 1832 sur le service des armées en campagne**

« **La gendarmerie remplit à l’armée des fonctions analogues à celles qu’elle exerce dans l’intérieur**. **La surveillance des délits, la rédaction des procès-verbaux, la poursuite et l’arrestation des coupables, la police, le maintien de l’ordre, sont de sa compétence** et constituent ses devoirs (article 169). Les attributions du Grand Prévôt embrassent tout ce qui est relatif aux crimes et aux délits commis dans l’arrondissement de l’armée. **Son devoir est surtout de protéger les habitants du pays contre le pillage ou tout autre violence** » (article 171).

**C - Note du commandant de la force publique de l’Armée d’Orient aux commandants de secteur à propos de la tenue des miliaires (1916)**

« Dans certains quartiers de la ville et dans certains établissements, les militaires français n’ont pas une attitude suffisamment correcte et se laissent aller à des excès en tout genre. Prescrivez à votre personnel de se montrer très sévères, de n’admettre aucune excuse et **d’exiger qu’en toutes circonstances les hommes de troupe aient une attitude digne de soldats français**. Il ne doit pas y avoir plus de bruit dans les cafés que dans les rues ; que votre service de surveillance soit très vigilant afin qu’au moindre incident, il puisse intervenir ».

**D - Général Thouvenot (Armée d’Espagne) au maréchal Bessières (16 mars 1811)** : « Il me semble qu’on ne peut attaquer avec succès toutes [les] causes du brigandage qu’en protégeant les autorités locales, qu’en traitant avec égard les habitants, qu’en distribuant la justice avec fermeté, **qu’en réprimant sévèrement les actes irréguliers de l’armée** ».

**E - Ordre général de l’armée d’Algérie (26 mars 1836)** : « Les gendarmes veilleront particulièrement à ce que les soldats ne maltraitent point les conducteurs indigènes, ainsi que les chameaux et mulets qui seront employés au transport des vivres et des munitions »

**F - Rapport d’un commandant d’un poste prévôtal en Indochine sur les infractions commises par des militaires (1952)**

« À la suite des diverses enquêtes effectuées récemment dans le secteur, on demeure perplexe devant la recrudescence de la criminalité. **En général, les infractions rentrent dans la classification des attentats aux mœurs qui, dans la plupart des cas, sont les mobiles du crime. Souvent, trop souvent même, des militaires européens en sont les auteurs ou complices**. D'où provient cet instinct du mal ? Certes, le climat et la boisson agissent sur la personne d'un individu, mais le manque de fermeté surtout, voire la passivité ou pis, le désintéressement total des uns favorisent l'accomplissement des forfaits aux autres. Lorsqu'on se livre à une étude approfondie de chaque exaction commise, cette constatation ne fait aucun doute. **Au point de vue propagande, ces faits portent non seulement préjudice à la renommée de notre armée, mais sont exploités utilement par l'ennemi**. À ce sujet, un sergent autochtone du commando 9, jadis chef de section dans l'armée Viet-Minh, qui avait été arrêté le 18 juin dernier pour **''agression à main armée''** a déclaré que la répression est telle chez l'ennemi qu'il n'aurait jamais osé commettre cet acte de banditisme de l'autre côté **»**.

**G - Dénonciation par un responsable prévôtal, en 1952, des comportements de certains soldats qui facilitent l’audience de la propagande anti-française auprès d’une partie de l'opinion vietnamienne**

« Il est à remarquer que dans les jours qui suivent la perception de la solde, 90% des militaires rencontrés en ville, sont, à des degrés différents, en état d'ébriété. Ces cas vont de l'euphorie un peu poussée à l'abrutissement le plus complet, en passant par l'état agressif et hargneux, ce qui pousse certains militaires à se livrer à des actes de violence dont ils ne peuvent expliquer la cause une fois revenus à leur état normal. **Cet état de chose qui s'étale sous les yeux critiques de la population vietnamienne, est loin d'être à notre avantage ; surtout qu'en comparaison, il est extrêmement rare de voir un vietnamien pris de boisson**. […] Les exploits dont [nos soldats] tirent gloire et honneur au cours de diverses conversations ne sont pas les faits d'armes, dont cependant certains peuvent être fiers, mais, au contraire, des cuites mémorables où la solde a été bue en une soirée.

**Il est navrant de constater que cet état d'esprit dépeint la mentalité d'une grande partie des militaires de l'union française, et que c'est sur ces faits et gestes que s'appuie la propagande antifrançaise du VM** ».

**H- Ordre du jour du général Philippe Pétain, commandant en chef des armées françaises (11 octobre 1917)**

« **Au cours de récents incidents, des militaires des armées se sont laissés aller à proférer des injures et même à exercer des violences graves contre les gendarmes**. Des officiers et sous-officiers ne sont pas intervenus immédiatement de toute leur autorité. Ces faits dénotent un fâcheux état d’esprit, qui ne doit pas être toléré. Comme leurs camarades des autres armes, les gendarmes remplissent avec conscience et dévouement leur mission ».

**I** - **Témoignage d’un zouave, de passage à Gallipoli, ravagé par le choléra, pendant la Guerre de Crimée**

« Un gendarme en grande tenue, un vrai gendarme, comme ceux de France, promenait un œil vigilant d’une extrémité du bazar à l’autre. Fidèle à la consigne, esclave du devoir, astiqué comme aux beaux jours, il se tenait, majestueux, sur le seuil de cette baraque en bois, de ce château branlant, qu’un écriteau dénommait Gendarmerie impériale […] **Sans l’intervention du gendarme français, l’Occident échouerait dans tous ses plans de réforme en Orient** […]. **Le gendarme déblaie le terrain et inspire aux masses populaires le respect de l’ordre**. […]. Toute la canaille cosmopolite, le rebut de la société occidentale, qui s’est réfugié en Turquie, tremble devant la buffleterie jaune ».

**J – Extraits des carnets du capitaine Jules Allard (1916-1916)**

« **Les gendarmes, sur mon ordre, essayent de mettre de l’ordre dans le désarroi**. Notre infanterie apparaît sur la crête et se replie en échiquier devant les forces ennemies […]. Il faut rallier les fuyards, mettre de l’ordre dans les voitures qui fuient à bride abattue, jetant la panique. Il est quatre heures et demie. C’est le petit jour. Tout le monde hurle » (8.9.1914)

« C’est la tourmente […]. **C’est l’enfer de Dante**. Cris de blessés dans les champs. On n’y voit pas à un mètre » « Nous nous heurtons dans le sous-bois à de nombreux cadavres de fantassins déjà bleus et gonflés dans toutes les attitudes de la souffrance […], l’odeur est pénible » (8-12.9.1914)

 « **Triste spectacle, triste vision de la guerre** […]. **Les hommes sont harassés, moi-même je dors debout** dans un village au silence de mort » (8.9.1914)

« Triste spectacle que cette église dont le sol est recouvert de malheureux, qui souffrent en silence, manquant de soins […]. **Je m’endors, adossé à un arbre** » (9.9.1014)

« Les soldats sont tombés dans les combats. Ils sont couchés par rangs entiers près du village de Connantray où fume encore l’incendie. Les fossés sont remplis de cadavres […] **il faut des cuirasses contre les émotions**» (10.9.1914)

« C’est terrible, **la détresse est partout, chez les habitants, chez les blessés, dans les troupes** » (bataille de l’Yser, 17-31.10.1914)

**COUP d’ŒIL sur la BIBLIOGRAPHIE**

**Histoire générale de la gendarmerie**

Boudon, Jacques-Olivier, *L’Empire des polices. Comment Napoléon faisait régner l’ordre*, Paris, Vuibert, 2017.

Brouillet, Pascal (dir), *De la maréchaussée à la Gendarmerie. Histoire et patrimoine,* Maisons-Alfort, Service Historique de la Gendarmerie (SHGN), 2003.

Galéra, Yann, *Les Gendarmes dans l’imaginaire collectif, de 1914 à nos jours*, Paris, Nouveau Monde Éditions (NME), 2008 (doctorat, Paris-Sorbonne).

Haberbusch, Benoît, «Aux sources de la militarité du gendarme ? L’histoire ignorée de la gendarmerie nationale dans les OPEX», resmilitaris.net, novembre 2019.

Houte, Arnaud, *Le Métier de gendarme au XIXe siècle*, Rennes, PUR, 2010 (doctorat, Paris-Sorbonne).

Houte, Arnaud et Luc, Jean-Noël (dir.), *Les Gendarmeries dans le monde, de la Révolution française à nos jours*, Paris, Presses de l’Université Paris-Sorbonne (PUPS), 2016.

*La Gendarmerie, les gendarmes et la Guerre*, 1, *Force Publique*. *Revue de la SNHPG*, février 2006.

Lorgnier, Jacques, *Maréchaussée, histoire d'une révolution judiciaire et administrative*, 2 tomes, Paris, L’Harmattan, 1995 et 2000.

Luc, Jean-Noël (dir.), *Histoire de la maréchaussée et de la gendarmerie. Guide de recherche*, Maisons-Alfort, SHGN, 2004.

Luc, Jean-Noël (dir), *Histoire des gendarmes, de la maréchaussée à nos jours*, Paris, NME, 2016.

Luc, Jean-Noël, «Histoire d’une identité militaire particulière. La militarité de la gendarmerie française, de la Révolution au début du XXIe siècle», dans Hervé Drévillon et Édouard Ebel (dir.), *Symbolique, traditions et identités militaires*, Vincennes, SHD, 2020, pp. 173-186.

**Histoire des prévôtés**

[Allard Jules (capitaine), *Journal d’un gendarme,* ***1914-1916***, présentation d’Arlette Farge, Montrouge, Bayard, 2010].

Bottin, Olivier, *La Guerre de la gendarmerie. Des gendarmes aux gens d’armes (****1870-1871****)*, mastère I, sous la dir. de Jean-Noël Luc, Paris Sorbonne, 2010.

Buchbinder Olivier, *Gendarmerie prévôtale et maintien de l’ordre (****1914-1918****)*, Maisons-Alfort, SHGN, 2004 (master, Paris-Sorbonne).

Champchesnel, Hélène de, *La Déchirure : guerre fratricide en gendarmeries,* ***Levant 1939-1945***, Vincennes, Service Historique de la Défense (SHD), 2014 (doctorat, Paris-Sorbonne)

Ebel, Édouard, «La Gendarmerie pendant la **Guerre de Crimée**»,*Carnet de la Sabretache*, 158, décembre 2003, pp. 180-184.

Gerin, Laurent, *La Gendarmerie nationale dans les* ***opérations extérieures*** *sous mandat de l’ONU*, DEA, sous la dir. de Hervé Coutau-Bégarie, École Pratique des Hautes Études (EPHE), 2003.

Haberbusch, Benoît, «L'emploi de la gendarmerie au **Mexique (1861-1867)** : force prévôtale ou force de sécurité intérieure ?», *Revue historique des Armées (RHA)*, 258, 2010, pp. 3-13.

Haberbusch, Benoît, «Sortie de guerre, l'exemple de la gendarmerie nationale en **Bosnie-Herzégovine (1992-2012)**», *RHA*, 304, 2022, pp. 55-65.

Kippeurt, Adrien, *La Gendarmerie au* ***Mexique (1861-1867)***, *Force publique, Revue de la SNHPG*, 7, 2012 (master, Paris-Sorbonne).

Le Quellec, Pierre-Yves, *L’Exercice de la police judiciaire par les prévôtés du CEFEO au* ***Vietnam (1946-1954),***master II, sous la dir. de Jean-Noël Luc, Paris-Sorbonne, 2012.

Lepetit, Gildas, *Saisir l’insaisissable. Gendarmerie et contre-guérilla en* ***Espagne*** *au temps de Napoléon*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (PUR), 2015 (doctorat, Paris-Sorbonne).

Lhomeau, Vincent, *Les Prévôtés de la* ***France libre, 1940-1944****. Discipliner «L’autre Résistance»*, *Force publique, Revue de la SNHPG*, 9, 2014 (master, Paris-Sorbonne)

Lorcy, Damien, *Sous le régime du sabre. La gendarmerie en* ***Algérie, 1830-1870***, Rennes, PUR, 2011.

Panel, Louis, *La* ***Grande Guerre*** *des gendarmes. «Forcer au besoin leur obéissance»*, Paris, *Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives* (DMPA) - NME, 2013 (doctorat, Paris-Sorbonne).

Pécout, Romain, *Finir la guerre, gagner la paix ? Les gendarmes dans l’interminable sortie de la* ***Première Guerre mondiale (1918-1925)***, *Force publique, Revue de la SNHPG*, 12, décembre 2019 (master, Paris-Sorbonne).

Roulleau-Galais, Dimitri, *La Prévôté, une solution efficace face aux comportements du corps expéditionnaire français en* ***Italie de 1943 à 1945****?*, master I, sous la dir. de Jean-Noël Luc, Paris-Sorbonne, 2007.

Roy, Isabelle, *La Gendarmerie française en* ***Macédoine*** *pendant la Première Guerre mondiale,* Maisons-Alfort, SHGN, 2004 (master, Paris-Sorbonne).

Saït, Aziz, *les Prévôtés, de la* ***«Drôle de guerre» à «l’Étrange défaite»****,* doctorat, sous la dir. de Jean-Noël Luc, Paris-Sorbonne, 2012.

Sarthou, Sophie, *La Prévôté, un témoin original de la présence française sur la base de* ***Mers el-Kebir*** *à la suite des accords d’Évian*, master 1, sous la dir. de Jean-Noël Luc, Paris-Sorbonne, 2016.